

## **REGLEMENT JEU CONCOURS**

PAT PATROUILLE  
Du 4 au 15 Mai 2022

### **ARTICLE 1 - ORGANISATEUR**

La société EPSE/JouéClub (ci-après dénommée "l'Organisateur » ou « JouéClub »), dont le siège social se situe au 26, rue Roger Touton - 33000 Bordeaux, Société Anonyme à capital variable immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 457 207 249, organise un jeu, gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu » ou l' « Opération »).

Les modalités de participation et de désignation du Gagnant sont décrites dans le présent Règlement, accessible sur [joueclub.fr](http://joueclub.fr)

Ce jeu est relayé sur [joueclub.fr](http://joueclub.fr).

La participation entraîne l'acceptation pleine et entière du Règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

### **ARTICLE 2 - DATES DE L'OPERATION**

Le Jeu commence le 4 Mai 2022 et prend fin le 16 Mai 2022 à minuit (heure locale française).

Le Jeu peut être interrompu à tout moment, sans préavis, et sur décision unilatérale de l'Organisateur.

### **ARTICLE 3 - PARTICIPANTS**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique (ci-après dénommée le « Joueur » ou le « Participant »), résidant en France Métropolitaine.

Ne peuvent pas participer au Jeu et être désignés comme Gagnants :

- les membres de la société organisatrice (parents alliés et personnel) ;
- toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu.

Toute participation de personne mineure est subordonnée à l'autorisation des parents ou du/des titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux.

### **ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer au Jeu, le Participant devra se rendre sur [joueclub.fr](http://joueclub.fr) et finir le puzzle Pat Patrouille dans le délai imparti.

Si le Gagnant ne répond pas au plus tard 1 mois après le premier contact par JouéClub, la société se réserve le droit de contacter un autre Participant désigné Gagnant.

**E.P.S.E Groupement d'Achat**

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postale Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex  
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U

Toute participation devra être loyale : il est interdit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés ; de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au Règlement. L'Organisateur a mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

## **ARTICLE 5 - DESIGNATION DU GAGNANT ET DU LOT**

### 5.1 Gagnant

Le Gagnant sera tiré au sort la semaine du 20 MAI 2022 parmi les Participants ayant validé les étapes visées à l'article 3 du Règlement pendant la Période de Jeu.

Le Gagnant sera contacté par JouéClub la semaine du 27 Mai 2022 par téléphone grâce aux informations transmises dans le formulaire de participation.

### 5.2 Présentation du lot

Le Gagnant se verra attribuer le lot suivant d'une valeur de 1 450€ :

- Les frais de transport remboursés à hauteur de 600€ sur justificatifs (carburant, péages, SNCF...)
- 1 nuit en hôtel 3 étoiles (base chambre quadruple) à proximité du Puy du Fou
- Les petits déjeuners
- Les entrées au Puy du Fou -pour 2 adultes + 2 enfants de -13 ans -durant 1 jour

Le lot est strictement nominatif et, à ce titre, ne sera ni transmissible, ni échangeable, sous quelque forme que ce soit et même de façon partielle.

Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de la dotation gagnée dans les conditions décrites dans le Règlement, il perdra le bénéfice de ladite dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie financière.

### 5.3 Modalités d'obtention du lot

Le Gagnant sera contacté par JouéClub la semaine du 27 Mai 2022 par téléphone grâce aux informations transmises dans le formulaire de participation.

Le Gagnant garantit que les données communiquées sont exactes et valent preuve de son identité.

Le Gagnant devra informer l'Organisateur par tout moyen de toute modification de ses coordonnées.

L'Organisateur n'est pas responsable si les coordonnées communiquées sont inexactes, incomplètes, si le Gagnant reste introuvable et font obstacle à toute attribution du lot.

L'Organisateur n'effectuera pas de recherches complémentaires afin de retrouver le Gagnant qui ne recevra ni prix ni dédommagement.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions de l'Organisateur, qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

## **ARTICLE 6 - RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

L'Organisateur et Nickelodeon ne seront pas responsables si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions.

Leur responsabilité ne saurait être non plus recherchée à raison de tout dommage de quelque nature que pourrait survenir au Gagnant pendant la jouissance de sa dotation.

L'Organisateur s'engage toutefois à informer les Participants de modifications par tout moyen approprié.

### **E.P.S.E Groupement d'Achat**

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postale Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex  
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U

L'Organisateur n'est pas responsable en cas d'utilisation par les Participants de coordonnées de personnes non consentantes.

L'Organisateur n'est pas responsable si les Participants ne peuvent pas s'inscrire en ligne en raison d'un problème technique.

## **ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière sans réserve du présent Règlement.

Le présent Règlement sera mis en ligne et consultable en ligne gratuitement sur le site internet [www.joueclub.fr](http://www.joueclub.fr).

## **ARTICLE 8 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

L'Organisateur s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, dans sa version consolidée, et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Les données personnelles strictement nécessaires à la réalisation et gestion du Jeu des Participants sont collectées, enregistrées et traitées pendant le temps qui sera nécessaire, sans pouvoir dépasser trois (3) ans à compter de leur collecte ou du dernier contact.

Les données personnelles fournies ne seront pas transmises à des tiers sauf obligation légale.

Seules les personnes habilitées au sein de la société organisatrice peuvent accéder à ces informations.

Conformément au Règlement général sur la protection des données, les personnes physiques bénéficient d'un droit d'accès, rectification, d'opposition et de suppression des informations les concernant.

Toute demande tendant à l'exercice de ces droits, ainsi que toute demande d'information concernant la protection des données à caractère personnel, doivent être effectuées auprès de l'Organisateur à l'adresse électronique [joueclub@joueclub.fr](mailto:joueclub@joueclub.fr) ou à l'adresse postale suivante :

E.P.S.E  
26 Rue Roger Touton  
33300 BORDEAUX

## **ARTICLE 9 - INFORMATIONS GENERALES - LITIGES**

9.1 Toute contestation ou litige né de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement devra être formulé par écrit et adressée à JouéClub, dont l'adresse postale est précisée au sein de l'article 1<sup>er</sup> du présent règlement.

9.2 Toute contestation ou réclamation relative au Jeu ne pourra être prise en considération passé un délai d'1 (un) mois après clôture du Jeu, soit le 23 Mai 2022 au plus tard.

9.3 La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française.

9.4 Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

9.5 Les litiges nés de l'exécution ou de l'interprétation de l'une des dispositions du présent Règlement, non résolus pas accord amiable, seront soumis au Tribunal compétent de Bordeaux.

**E.P.S.E Groupement d'Achat**

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postale Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex  
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U

\*\*\*\*\*

**E.P.S.E Groupement d'Achat**

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postale Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex  
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U